



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 5 juin 1996 — N° 31**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**5 juin 1996**

---

**5 juin 1996**

---

**Le mercredi 5 juin 1996**

**N° 31**

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. le Président dépose:

Le tome I du rapport annuel du Vérificateur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 145-960605)

M. Bégin, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 146-960605)

Le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

**5 juin 1996**

---

(Dépôt n° 147-960605)

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Landry (Bonaventure) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 30 mai et 3 juin 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 13 Loi modifiant diverses dispositions en matière de boissons alcooliques, de loterie vidéo et d'appareils d'amusement – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 148-960605)

---

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 29 et 30 mai 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 26 Loi sur le ministère du Travail – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 149-960605)

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose:

**5 juin 1996**

---

QUE l'Assemblée nationale s'associe à la Semaine de la municipalité, qui se déroule du 2 au 8 juin 1996 et qui permet aux Québécoises et aux Québécois de manifester leur attachement à leurs milieux de vie respectifs, et souligne le travail des 10 000 élus municipaux qui se dévouent aux conseils municipaux des 1400 municipalités au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 244 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission du budget et de l'administration tienne des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et d'autres dispositions législatives, le jeudi 6 juin 1996 et, à cette fin, entende les organismes suivants:

- la Commission d'accès à l'information, de 20 heures à 21 heures;
- le Protecteur du citoyen, de 21 heures à 22 heures;
- la Commission des droits de la personne, de 22 heures à 23 heures;
- l'Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal, conjointement avec la Fédération nationale de consommateurs du Québec, de 23 heures à minuit;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre d'État de l'Économie et des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

5 juin 1996

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi modifiant le Code du travail;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre sa consultation générale sur la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- la Commission des institutions, afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Chevrette, ministre des Ressources naturelles, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 21, Loi modifiant la Loi sur la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 21 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 21 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

**5 juin 1996**

---

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 30 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 30 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 52, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 03.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, proposant que le principe du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 24 est

**5 juin 1996**

---

adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 24 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

—————

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 22 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

—————

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 17, Loi abrogeant la Loi concernant les environs du parc du Mont Sainte-Anne, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 17 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

—————

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement et modifiant la Loi sur les réserves écologiques, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

—————

À 18 h 02, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

5 juin 1996

---

La séance reprend à 20 h 03.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi abrogeant la Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement et modifiant la Loi sur les réserves écologiques, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 9 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 16 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 16 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

*Prise en considération de rapports de commissions*

**5 juin 1996**

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi n° 132, Loi modifiant la Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 133, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 7, Loi modifiant le Code de procédure civile, la Loi sur la Régie du logement, la Loi sur les jurés et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 51, Loi concernant la mise en oeuvre des accords de commerce international.

**5 juin 1996**

---

Le rapport est adopté.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement relativement aux navires de croisières internationales.

Après débat, le rapport est adopté.

À minuit, M. Pinard, vice-président, suspend la séance.

**Le jeudi 6 juin 1996**

La séance reprend à 0 h 22.

*Adoption du principe*

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Charbonneau (Bourassa) ne s'étant pas soumis à trois rappels à l'ordre, M. Pinard, vice-président, ordonne son exclusion de l'Assemblée pour le reste de la séance.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Rochon.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Williams (Nelligan) propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

**5 juin 1996**

---

À 2 h 20, sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne à 10 heures, ce jeudi 6 juin 1996.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**